

**OBJET :** AUTORISATION À SIGNER LE MARCHÉ  
D'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ENGINS POUR LE SERVICE  
EAU POTABLE DE LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 2 avril 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 9 avril 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents :** Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Jean-Marc BEYSSAC, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Adeline BOURSIER, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Patricia CARETTE, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Josette FOLLEAT, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Delphine IMBERT, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Nicole PARDON, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Patrice POTONNIER, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Monique REY, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD, Kamel YAHIAOUI

**Absents remplacés :** Pierre BARTHELEMY par Jean-Marc BEYSSAC, Hervé BEAL par Josette FOLLEAT, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Marc PELARDY par Kamel YAHIAOUI, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240409-20240409\_CC\_D04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024  
Publication : 19/04/2024



**Pouvoirs** : Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Julien DEGOUT à Frédérique SERET, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUFIX à Patrice COUCHAUD, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean Marc GRANGE, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Pierre GIRAUD à Claudine COURT, Nicole GIRODON à Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Olivier JOLY à Alain LAURENDON, Rachel MEUNIER-FAVIER à Marc ARCHER, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

**Absents** : Stéphanie BOUCHARD, Jean-René JOANDEL, Gérard PEYCELON, Bernard TRANCHANT

**Secrétaire de séance** : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	110
Nombre de membres suppléés :	9
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents :	4
Nombre de votants :	124

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'eau potable,

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°33 du 12 décembre 2023,

Vu les articles R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 et L. 2124-2 (AOO) du code de la commande publique,

Vu la note de présentation au conseil communautaire annexée,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 25 mars 2024,

Considérant la nécessité dans le cadre d'un marché d'acquisition de véhicules et d'engins neufs et/ou d'occasion pour le service eau potable de Loire Forez agglomération d'acquérir des véhicules pour le service eau potable,

Considérant la note de synthèse annexée relatant la procédure suivie pour la passation du marché d'acquisition de véhicules et d'engins neufs et/ou d'occasion pour le service eau potable de Loire Forez agglomération en appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP (article L. 2124-2 du CCP),

Considérant que dans le cadre de la procédure 16 plis sont parvenus en réponse à l'appel d'offres,

Considérant le classement des offres effectué par la commission d'appel d'offres lors de sa séance en date du 25 mars 2024 suivant le rapport d'analyse des offres présenté et l'attribution du marché pour le lot 1 : Acquisition d'une minipelle 2.5-2.8 T - Secteur Nord à l'entreprise EUROMECAMAT pour un montant de 34 513.00 € HT soit 41 415.60 € TTC, pour le lot 2 : Acquisition d'une minipelle 2.5-2.8 T + remorque - Secteur Sud à l'entreprise EUROMECAMAT pour un montant de 40 013.00 € HT soit 48 015.60 € TTC, et pour le lot 4 : Acquisition d'un camion benne ampliroll 3.5 T avec coffre - Secteur Sud à l'entreprise GARAGE FAURE ET FILS pour un montant de 54 900.00 € HT soit 65 880.00 € TTC, comme relaté dans le procès-verbal.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver et d'entériner, la procédure et son déroulement sous la forme d'appel d'offres ouvert concernant le marché d'acquisition de véhicules et d'engins neufs et/ou d'occasion pour le service eau potable de Loire Forez agglomération,
- compléter les délégations accordées au Président ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur l'acquisition de véhicules et d'engins neufs et/ou d'occasion pour le service eau potable de Loire Forez agglomération :
  - o lot 1 : Acquisition d'une minipelle 2.5-2.8 T - Secteur Nord, avec l'entreprise EUROMECAMAT pour un montant global et forfaitaire de 34 513.00 € HT soit 41 415.60 € TTC,
  - o lot 2 : Acquisition d'une minipelle 2.5-2.8 T + remorque - Secteur Sud, avec l'entreprise EUROMECAMAT pour un montant global et forfaitaire de 40 013.00 € HT soit 48 015.60 € TTC,
  - o lot 4 : Acquisition d'un camion benne ampliroll 3.5 T avec coffre - Secteur Sud, avec l'entreprise GARAGE FAURE ET FILS pour un montant global et forfaitaire de 54 900.00 € HT soit 65 880.00 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve et entérine, la procédure et son déroulement sous la forme d'appel d'offres ouvert concernant le marché d'acquisition de véhicules et d'engins neufs et/ou d'occasion pour le service eau potable de Loire Forez agglomération,
- complète les délégations accordées au Président ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur l'acquisition de véhicules et d'engins neufs et/ou d'occasion pour le service eau potable de Loire Forez agglomération :
  - o lot 1 : Acquisition d'une minipelle 2.5-2.8 T - Secteur Nord, avec l'entreprise EUROMECAMAT pour un montant global et forfaitaire de 34 513.00 € HT soit 41 415.60 € TTC,
  - o lot 2 : Acquisition d'une minipelle 2.5-2.8 T + remorque - Secteur Sud, avec l'entreprise EUROMECAMAT pour un montant global et forfaitaire de 40 013.00 € HT soit 48 015.60 € TTC,
  - o lot 4 : Acquisition d'un camion benne ampliroll 3.5 T avec coffre - Secteur Sud, avec l'entreprise GARAGE FAURE ET FILS pour un montant global et forfaitaire de 54 900.00 € HT soit 65 880.00 € TTC.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 9 avril 2024  
Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,